

# COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

### DÉLIBÉRATION N° 2025-11-067

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présent(s) : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Nombre d'absent(s) : 5  
Nombre de pouvoir(s) : 5

**Vote :**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 1  
Ne vote(nt) pas : 0

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2025

**Membres présents en séance :**

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :**

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

**Membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Pierre PASQUIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER pouvoir à Eric LARDON, Anabel FOURNIER FAURE pouvoir à Florence CHEUCLE, Patrice BRAUD pouvoir à Serge TRIOULEYRE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Florence CHEUCLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN) – APPROBATION**

Certifié exécutoire  
Transmis à la Sous-Préfecture de  
Montbrison  
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251106-2025-11-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2025  
Publication : 14/11/2025

La commune a été sollicitée par les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le DDEN à une fonction officielle inscrite dans le code de l'éducation. Il est membre de droit des conseils d'école du secteur qui lui a été attribué. Il effectue chaque année une visite de l'école et rédige un rapport qu'il remet à l'IEN et au maire. Il est en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale, les élus et les parents d'élèves. Il exerce une mission de coordination, d'incitation et de médiation.

Afin de couvrir les frais administratifs engagés, les DDEN demandent auprès de la commune une subvention de fonctionnement.

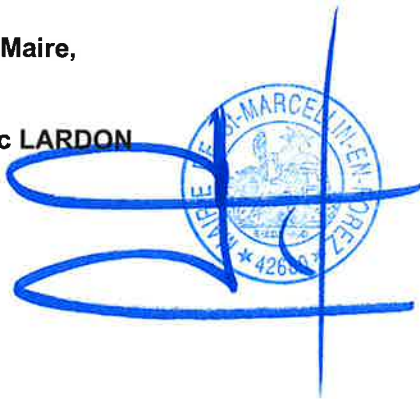
Suite à l'avis favorable de la commission « Vie associative » du 23 septembre 2025 et du bureau municipal en date du 20 octobre 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres par 25 voix pour, 1 abstention, approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros aux DDEN.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 7 NOVEMBRE 2025

**Le Maire,**

**Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance**

**Florence CHEUCLE**

